

Image not found or type unknown



Divorce en gardant la maison

Par **thierrydelyon**, le **01/03/2010** à **16:08**

Bonjour, mon épouse et moi souhaitons un divorce par consentement mutuel. nous avons une maison, pouvons nous la garder à part égale (50/50) quelles sont les démarches à faire car les avocats que nous avons consultés nous disent qu'il faut liquider le patrimoine. merci d'avance pour vos aides?